

Cette question est tout aussi importante, sinon plus, que la société distincte et tout ce qu'elle signifie pour les Québécois.

Nous devrions trouver une solution. Nous pouvons le faire si nous le voulons. J'espère que les honorables sénateurs conjugueront leurs efforts pour résoudre ce problème. Ne rien faire et accepter, au sein du Parlement du Canada, cette réattribution injuste des sièges qui diminue grandement l'influence que les quatre provinces de l'Ouest peuvent exercer au Sénat risque d'être très lourds de conséquences. La population de toutes ces provinces veut que le Canada survive. Elle veut que le Québec en fasse partie et qu'il soit satisfait, mais pas au prix de sacrifices aussi importants que ceux exigés dans la proposition concernant le Sénat.

Je suis persuadé que nous nous posons tous la question suivante: «Si l'on n'est pas d'accord, que peut-on faire maintenant?» Je ne pense pas qu'il faille rejeter l'entente et avoir carrément un conflit. À mon avis, cela serait préjudiciable au Canada. Il y a pourtant une autre chose que nous pouvons faire. Nous pourrions mettre en veilleuse pour quelques années toute la question de la réforme constitutionnelle.

En fait, il y a une dizaine d'années, lorsque la Constitution a été rapatriée en 1982, nous savions que les articles qui avaient été et qui pouvaient encore être appelés l'AANB étaient tout à fait désuets. C'est tellement évident. Près de 50 p. 100 du budget fédéral, sans compter l'intérêt sur la dette nationale, est consacré à des programmes de compétence provinciale comme l'enseignement ainsi que la santé et le bien-être social. Tout le monde sait cela.

À l'époque du rapatriement, je faisais partie du Cabinet. Nous étions d'avis qu'il ne fallait pas imposer à la population canadienne plus qu'elle ne pouvait absorber. Il aurait probablement dû s'écouler vingt années après le rapatriement et l'inclusion de la Charte des droits avant de s'occuper de toutes les autres dispositions qui devaient être mises à jour.

• (1620)

Ce que je demande aux honorables sénateurs c'est que lorsque nous en arriverons à cette étape, nous prenions l'engagement de corriger cette grave lacune dans les propositions telles qu'elles sont formulées actuellement.

Nous pouvons le faire. J'espère que les difficultés régionales ne seront pas accentuées en négligeant un groupe. C'est très bien de dire: «Vous pouvez faire un compromis. C'est la merveilleuse façon de faire les choses au Canada.» Dans ce genre de situation, c'est l'autre partie qui fait le compromis. Trente-six députés de plus représenteront la région centrale du pays à la Chambre des communes, qui aura le pouvoir ultime de trancher les questions faisant l'objet d'un différend. À mon avis, cela n'est pas juste. Il y aura beaucoup de dissensions si nous ne parvenons pas à régler cette question lorsqu'on l'abordera.

Je veux encore une fois remercier les honorables sénateurs. J'espère que vous prendrez au sérieux l'appel que je lance maintenant relativement à ce qui doit être fait lorsque nous nous pencherons sur la résolution pertinente.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je propose que le président fasse rapport de l'évolution de la situation et demande que le comité siège de nouveau.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Molgat propose que le comité s'ajourne, fasse rapport de l'évolution de la situation et demande la permission de siéger de nouveau. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, la séance reprend.

L'honorable Gerald R. Ottenheimer: Honorables sénateurs, le comité plénier, à qui la motion de l'honorable sénateur Molgat a été confiée, signale avoir accompli certains progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

LES CHEMINS DE FER

PROJET DE VENTE DE CERTAINES LIGNES—REPRISE DU DÉBAT

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Graham, attirant l'attention du Sénat sur les répercussions de la vente ou de la vente projetée de certaines lignes de chemins de fer au Canada.—(L'honorable sénateur Corbin)

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, les jours réservés pour le débat de cette interpellation en sont maintenant rendus au numéro 13. Ceci veut dire qu'il reste deux jours avant que n'expire cette interpellation à l'Ordre du jour.

Je me lève aujourd'hui comme je l'ai fait la dernière fois pour maintenir en vie cette interpellation. Je n'ai pas l'intention de faire un long discours, d'autant plus que la situation, en ce qui a trait à l'abandon des lignes de chemins de fer au pays, évolue de façon assez draconienne.

J'ai remarqué d'ailleurs, aujourd'hui en entrant à mon bureau après une absence prolongée, que l'Agence nationale des transports vient de publier une brique assez épaisse sur la question des transports, y inclus le transport par voie ferré.

Donc, je vais en ce moment ajourner le débat de cette interpellation pour qu'elle puisse reprendre vie. C'est-à-dire qu'elle va tomber à la journée numéro 1 à compter de la séance de demain. Entre temps, je ferai mon travail d'enquête, de même que d'autres sénateurs et particulièrement le sénateur Graham qui s'intéresse de façon très assidue à cette question de l'abandon des lignes de chemins de fer au Canada.

Je propose donc l'ajournement du débat.

(Sur la motion du sénateur Corbin, le débat est ajourné.)